



COMPTE-RENDU du CSAL du 25 janvier 2024 et seconde convocation du 13 février 2024.

Participants :
pour l'administration :

M. Hervé BRABANT - Directeur AGFIP président du CSAL
M. Ollivier CORNEC - AGFIP

M. Simon LEPETIT - Inspecteur Principal du service Stratégie & contrôle de gestion
M. Michel LABARRERE Inspecteur du service Stratégie & contrôle de gestion

Pour les OS :

M. David CARON – Mme Christine GILL et Mme Sylvie LEGENDRE titulaires syndicat SOLIDAIRES
M. Philippe LARBANOIS et M. Nicolas POULIQUEN - titulaires Alliance CFDT-CFTC
M. Emmanuel GÉRARD - titulaire syndicat CGT
M. Thierry FALAISE - titulaire syndicat UNSA
Mme Lesly COUPPE de K MARTIN - titulaire syndicat FO

Soit 8 membres titulaires élus.

Lors de la formation spécialisée du 18 décembre 2023, la Direction a souhaité recueillir les propositions des organisations syndicales quant au règlement intérieur qui sera soumis le 25 janvier 2024.

Les organisations syndicales SOLIDAIRES, CFTD-CFTC, FO ont travaillé article par article pour amender ce règlement intérieur quant à la durée de certaines instances, l'envoi des documents de travail, les autorisations d'absence accordées et de mots spécifiques qui nous paraissaient importants dans certaines phrases. Rien de révolutionnaire...

Déclaration liminaire :

Déclaration liminaire lue par SOLIDAIRES. Les élections professionnelles se sont tenues le 8 décembre 2022. Plus d'un an après le règlement intérieur n'a pas été débattu et voté. Le Comité social d'administration de réseau qui s'est réuni en octobre 2023 avait déjà évoqué, le recul des droits syndicaux le manque de dialogue social entre autres choses. Depuis plus d'an, les instances se sont tenues sans adoption du règlement intérieur, toujours sans cesse reporté car non voté (en pour ou contre) au niveau national.

1) Adoption du règlement intérieur du CSA de la DDFIP de la MANCHE (pour avis) :

Après cette déclaration liminaire, La direction répond et reconnaît le travail préalable réalisé par les OS, en précisant (mais nous le savions) qu'aucune marge de manœuvre n'est possible concernant ce règlement intérieur.

L'étude en détail de l'ensemble des articles n'a aucun intérêt puisque évoqué lors de la formation spécialisée du 18 décembre 2023. La réponse faite par la Direction ci-dessus nous a laissé pantois.

Nos remarques feront l'objet d'une remontée à la Direction Générale des Finances Publiques au cours du premier semestre 2024. Nous connaissons déjà la réponse, sans attendre 6 mois.

Le débat n'a pas lieu de se poursuivre inutilement.

Il est demandé de procéder au vote.

Le vote contre est unanime pour l'ensemble des OS (3 SOLIDAIRES, 2 CFTD-CFTC, 1 CGT, 1 FO, 1 UNSA

2) questions diverses :

Une question est posée par rapport aux contractuels dans les services quant à leur renouvellement à l'issue de leur période de service effectué. Les contractuels sont recrutés pour une période de 3 ans renouvelable une fois après avis du chef de service.

Durant cette période de 3 ans, ces collègues ont la possibilité de préparer les concours s'ils le souhaitent. Certains ont d'ailleurs cette année obtenu le précieux sésame pour intégrer dans les mois prochains nos services.

Il y a actuellement près de 1 700 emplois vacants en FRANCE. Pour le département ce sont environ 20 emplois qui sont vacants. La non attractivité et le faible niveau de rémunération explique en partie cette carence .

D'autres emplois tels que les apprentis, les volontaires services civiques rejoignent également nos services avec des durées plus ou moins variables et des rémunérations et horaires qui vont de pairs.

Une autre question est posée quant à la médiation qui est intervenue pour le service du SIP de SAINT-LÔ. Les médiateurs de la cellule nationale Mr DE NICOLO et Mme RAIBAUT-LE DREN se sont déplacés pour exposer les modalités de cette médiation aux OS le 26 septembre 2024.

Cette cellule a ensuite reçu les collègues du SIP pour écouter les différents points de vue évoqués de manière à avoir tous les éléments pour présenter une réponse et apporter des solutions à ce différent entre le personnel d'encadrement du service et les agents.

Une médiation plénière après des entretiens individuels s'est tenu le 14 décembre 2023. A l'issue de cette médiation un accord de médiation a émergé entre eux et fait consensus.

L'accord de cette médiation a été présenté aux OS ayant participé à tous les échanges dont notre alliance **CFDT-CFTC** le 26 janvier 2024.

La dernière question diverse concerne le tableau des emplois TAGERFIP afin de connaître les postes vacants. La Direction répond que le service RH procède à la saisie des demandes de mutations et qu'il est impossible à la date de ce CSAL de connaître quels vont être les emplois vacants à venir. La Direction s'engage à le communiquer lors d'un prochain CSAL.

La séance est levée à 10h45.

Les élus de l'alliance **CFDT-CFTC en CSAL :**

Nathalie LEES et **Philippe LARBANOIS**

Valérie TEXIER et **Nicolas POULIQUEN**